Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU RE DES DELIBERATIONS DU CONSE

ID: 084-248400160-20231019-DEL2023 107-DE

de la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence

Nombre de membres

Afférents au conseil communautaire: 33

En exercice: 33 Qui ont pris part à la délibération: 25

Pour: 30 Contre: 0 Abstention: 0 Séance ordinaire du 19 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf octobre à dix-huit heures

Date de convocation Le 12 octobre 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'un des lieux habituels de ses séances, sous la présidence de

Date d'affichage Le 12 octobre 2023

M. Julien MERLE, Président

PRESENTS: M. PHILIPPE DE BEAUREGARD, MME LILIANE DIAZ, M. HERVE AURIACH, JEAN-MICHEL MARLOT, MME CHRISTINE WINKELMANN, MME FRANÇOISE VIRLOUVET, M. LOUIS DRIEY, MME BRIGITTE MACHARD, MME GERALDINE ORTEGA, M. PATRICK PICHON, M. GEORGES BOUTINOT, MME DOMINIQUE FICTY, M. PASCAL CROZET, MME LYDIE CATALON, M. MARC GABRIEL, M. JEAN-PIERRE TRUCHOT, MME ISABELLE DALADIER-MARTIN, MME PATRICIA LISPAL-GONDRAN, MME CHRISTINE LANTHELME, M. ANDRE GUIGUE, MME JACQUELINE JOURDAIN, MME MARIE-JOSE AUNAVE, M. CHRISTOPHE CANO, MME FLORENCE GOURLOT

AYANT DONNE POUVOIR A UN CONSEILLER: MME SYLVETTE GILL A MME LILIANE DIAZ, MME FRANÇOISE CARRERE A MME BRIGITTE MACHARD, M. ROLAND ROTICCI A M. LOUIS DRIEY, M. VINCENT FAURE A PASCAL CROZET, MME ANNE-JOËLLE ROBERT-VACHEY A MME DOMINIQUE FICTY

ABSENTS EXCUSES: M. FABRICE LEAUNE, M. MICHEL VIDAL, MME MARIE-FRANCE ESTIVAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Liliane DIAZ

Délibération n°2023-107

Rapporteur: M. Julien MERLE

Création d'emplois pour Le rapporteur expose :

accroissement saisonnier d'activité / APPROBATION

En vue d'assurer la continuité des services durant la période automnale, le conseil communautaire est appelé à approuver le recrutement de quatre agents contractuels à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité, sur le fondement de l'article L.332-23 du Code général de la fonction publique.

Il va s'agir en l'occurrence de quatre adjoints techniques qui seront affectés au ramassage des feuilles mortes.

Il est précisé que ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 367 (indice majoré 361) de la grille indiciaire de la Fonction publique territoriale et affiliés au régime de retraite de l'IRCANTEC.

Le rapporteur entendu,

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le 26/10/2023



ID: 084-248400160-20231019-DEL2023_107-DE

AYGUE

Julien MER

Le conseil délibère,

Approuve la création de quatre emplois pour accroissement saisonnier d'activité, selon les conditions définies ci-dessus,

Précise que la durée de ces contrats ne peut excéder six mois,

Dit que la dépense a été inscrite au budget primitif principal 2023 au chapitre 012 des dépenses de fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus mentionnés.

Délibération n°2023-107 Création d'emplois pour accroissement saisonnier d'activité / Approbation e secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le: 25/10/2023

Et publié

Le: 26/10/2023